

République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LA SEGALASSIERE

Séance du jeudi 15 juin 2023

Date de la convocation :
08/06/2023

Membres en exercice : 11 **Présents :** David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC,
Nancy BRET, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES,
Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Présents : 9

Votants : 11

Représentés : François CARSAC, Marion LACOMBE

11

Excusés :

0

Absents :

0

Secrétaire de séance : Noémie VIEILLECHAIZE

DE_2023_23 - Objet : Participation Voyage Scolaire

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Collège Jean DAUZIE à St Mamet pour une participation de la Commune au voyage scolaire des collégiens en Haute-Savoie.

M. Le Maire précise que le montant du séjour est de 222€ et propose d'attribuer la somme de 55€ pour le voyage cité ci-dessus.

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Ecole du Rouget-Pers pour une participation de la Commune au voyage scolaire des CE1-CE2 et CM1-CM2 au Lioran.

M. Le Maire précise que le montant du séjour est de 165€ et propose d'attribuer la somme de 55€ pour le voyage cité ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- * d'attribuer cette aide sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB,
- * autorise que les crédits inscrits au compte 65548 du BP 2023 soient utilisés à ces fins.

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/06/2023 015-211502240-20230615-DE_2023_23-DE



République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LA SEGALASSIERE

Séance du jeudi 15 juin 2023

Date de la convocation :
08/06/2023

Membres en exercice : 11 **Présents :** David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC,
Nancy BRET, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES,
Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Présents : 9

Votants : 11

Représentés : François CARSAC, Marion LACOMBE

11

Excusés :

0

Absents :

0

Secrétaire de séance : Noémie VIEILLECHAIZE

DE_2023_24 - Objet : Associations Communales - Mise à Disposition de la Salle des Fêtes

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Salle des Fêtes peut être mise à la disposition des Associations Communales gratuitement, pour celles qui en feraient la demande pour l'exercice de :

1. Réunions / Assemblées
2. Manifestations / Ateliers / Animations

Par souci d'équité, M. Le Maire propose que les mises à disposition gratuites, dans le cadre des Manifestations/Ateliers/Animations se limitent à 4 par an.

Que les Associations souhaitant en bénéficier face une demande écrite une semaine avant la date de l'évènement auprès de la Mairie afin qu'un planning soit tenu.

Au delà de ces 4 mises à disposition gratuites, les Associations paieront un forfait de 25€, laisseront un chèque de caution de 500€ à l'ordre du Trésor Public et fourniront une attestation d'assurance.

M. Le Maire précise que l'utilisation de la Salle reste prioritaire aux besoins des différents services communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- * l'adoption de l'ensemble des faits exposés ci-dessus,
- * charge la Mairie de son application.

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/06/2023 015-211502240 20230615-DE 2023 24-DE



République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LA SEGALASSIERE

Séance du jeudi 15 juin 2023

Date de la convocation :
08/06/2023

Membres en exercice : 11 **Présents :** David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Présents : 9

Votants : 11

Représentés : François CARSAC, Marion LACOMBE

11

Excusés :

0

Absents :

0

Secrétaire de séance : Noémie VIEILLECHAIZE

DE_2023_25 - Objet : Vente COMMUNE / ROUQUIE Léo

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un terrain du Lotissement Communal "Le Picaroux" a fait l'objet d'une demande d'acquisition.

M. ROUQUIE Léo demeurant 1097 Impasse de la Fargue (15290 La Ségalassière) souhaite acquérir la parcelle cadastrée A1160 d'une superficie de 1.009 m² au tarif de vente en vigueur de 1€ le m² - DE du 10 Juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- * d'accepter la demande de M. ROUQUIE Léo,
- * de céder la parcelle A1160 au prix de 1€ le m²,
- * de charger M. le Maire de procéder à la vente, de signer l'ensemble des documents nécessaires et les actes notariés,
- * de charger le Cabinet de Notaires B&B de la vente.

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : / / 015-211502240 20230615 DE 2023 25-DE



République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LA SEGALASSIERE

Séance du jeudi 15 juin 2023

Date de la convocation :
08/06/2023

Membres en exercice : 11 **Présents :** David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Présents : 9

Votants : 11

Représentés : François CARSAC, Marion LACOMBE

11

Excusés :

0

Absents :

0

Secrétaire de séance : Noémie VIEILLECHAIZE

DE_2023_26 - Objet : DM - 040 - Lotissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
3555	Terrains aménagés	-61552.47	
3555 (040)	Terrains aménagés	61552.47	
3555	Terrains aménagés		-81552.47
3555 (040)	Terrains aménagés		81552.47
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA SEGALASSIERE, les jour, mois et an que dessus.

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 19/06/2023 015-211502240-20230615-DE_2023_26-DE

